

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mercredi 20 août 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et Mme Marilyne Rodrique-Trudel, conseillère siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Aucune personne n'assiste à la séance.

2014-08-268

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

L'article 153 du Code municipal mentionne que « *le conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, doit constater et mentionner dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance* ».

Les membres du conseil étant tous présents à l'ouverture de la séance, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que l'assemblée soit ouverte. Il est 19 heures 37.

Adopté à l'unanimité

2014-08-269

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'article 153 du Code municipal mentionne que « *dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents* ».

L'ordre du jour joint à l'avis de convocation se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affichage du poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement
4. Achat d'une camionnette usagée
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrique-Trudel et

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

résolu de façon unanime que les membres du conseil autorisent l'ajout de points à l'ordre du jour et que l'ordre du jour ainsi modifié soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affichage du poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement
4. Achat d'une camionnette usagée
5. Développement Ménard – Mandat à Le Groupe XYZ Civitas
6. Mandat à Transport et excavation Ben Benny pour la démolition du 104 rue Principale
7. Location de conteneurs
8. Abrogation des résolutions 2014-07-241 et 2014-08-261
9. Demande d'un permis de réunion pour les 29, 30, 31 août et 1^{er} septembre 2014
10. Période de questions
11. Fermeture de la séance

Adopté à l'unanimité

2014-08-270

AFFICHAGE DU POSTE D'INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Marilynne Rodrique-Trudel appuyée par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu que le conseil accepte la démission de madame Geneviève Bessette, directrice de l'urbanisme et des travaux publics, et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à afficher le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement sur Québec Municipal, le Réseau d'information municipale, l'ADMQ, l'ADGMQ et la COMBEQ.

Adopté à l'unanimité

2014-08-271

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilynne Rodrique-Trudel et résolu :

- que le conseil autorise monsieur le maire Paul Sarrazin à faire inspecter une camionnette usagée chez un concessionnaire autorisé, pour et au nom de la municipalité,
- que le conseil autorise monsieur le maire Paul Sarrazin à acheter pour et au nom de la municipalité une camionnette usagée pour un montant ne devant pas dépasser 25 000 \$ taxes incluses et à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis;
- que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser un acompte de 2 000 \$ pour l'achat de la camionnette usagée ;
- que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer l'achat de la camionnette usagée pour un montant ne devant pas dépasser 25 000 \$;
- que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à rembourser à monsieur le maire Paul Sarrazin les frais d'inspection et d'immatriculation de la camionnette usagée, sur réception des pièces justificatives;

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-08-272 **DÉVELOPPEMENT MÉNARD – MANDAT À LE GROUPE XYZ CIVITAS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le conseil accepte l'offre de services de Le Groupe XYZ Civitas pour effectuer les travaux d'arpentage, selon le devis de monsieur Hubert Noël, ingénieur, au montant de 4 050 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

2014-08-273 **MANDAT À TRANSPORT ET EXCAVATION BEN BENNY POUR LA DÉMOLITION DU 104 RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le conseil accepte l'offre de services de Transport et excavation Ben Benny pour la démolition du 104 rue Principale et le nivellement du terrain, à 130 \$ de l'heure pour la location de la pelle, pour un montant total estimé de 1 710 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

2014-08-274 **LOCATION DE CONTENEURS**

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le conseil accepte l'offre de services du site d'enfouissement Thibault pour la location et le transport de 5 conteneurs ainsi que la disposition des débris résultant de la démolition du 104 rue Principale au coût de 490 \$ plus taxes par conteneur, pour un montant total estimé de 2 450 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

2014-08-275 **ABROGATION DES RÉOLUTIONS 2014-07-241 ET 2014-08-261**

Attendu que mesdames Mélanie Meunier et Vicky Guichard ne peuvent obtenir un permis de vente d'alcool pour le tournoi de balle les 29, 30, 31 août et 1^{er} septembre 2014, parce qu'elles ne représentent pas un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu que le conseil autorise l'abrogation des résolutions 2014-07-241 et 2014-08-261.

Adopté à l'unanimité

2014-08-276 **DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION POUR LES 29, 30, 31 AOÛT ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu :

- que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander, pour et au nom de la municipalité, un permis de réunion auprès de la Régie des

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

alcools, des loteries et des jeux pour la vente de boissons alcooliques lors du tournoi de balle les 29, 30, 31 août et 1er septembre 2014 au Parc des générations;

- que le conseil mandate mesdames Mélanie Meunier et Vicky Guichard pour faire la vente de boissons alcooliques, pour et au nom de la municipalité, lors du tournoi de balle les 29, 30, 31 août et 1er septembre 2014 au Parc des générations conditionnellement à ce qu'elles s'engagent par écrit à remettre le produit complet de la vente de ces boissons alcooliques au représentant de la municipalité, tout au long de l'événement, à la fréquence souhaitée par ce dernier;
- que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à rembourser à mesdames Mélanie Meunier et Vicky Guichard le coût des boissons alcooliques vendues sur remise des pièces justificatives;
- que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à remettre le profit des ventes de boissons alcooliques en parts égales au service de garde de l'école Ste-Cécile et au service de garde de l'école Avé-Maria.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

2014-08-277

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Johanne Fehlmann et résolu que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 30.

Adopté à l'unanimité

Francine Rivest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Paul Sarrazin
Maire